



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 19 novembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE En exercice : 19
CONSEILLERS : Présents : 16
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGUES, M. François COURTINE, M. Vincent CASSAGNES,
Mme Laure DHELLEMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Sébastien DELMAS,
Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY,
Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence
CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), Mme Pascale DRELON-BEC
pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2024-053 :

Objet : Finances - Finances - Demandes de subvention DETR-DSIL 2025

Mme le Maire, expose aux conseillers les deux projets pour lesquels il est proposé de déposer des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2025 :

DETR 2025 : Mise en accessibilité de la mairie

Au titre de l'appel à projet départemental de la DETR pour l'année 2025, des priorités seront accordées aux projets relevant de la constructions publiques, notamment dans le cadre de la revitalisation des centre-bourgs, comprenant l'accessibilité de tous les bâtiments communaux ou intercommunaux recevant du public en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à condition que la collectivité ait déposé son agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Pour ce qui est de l'Ad'ap de la Commune, le rapport de présentation a été approuvé le 17/03/2017, avec un programme de travaux à réaliser pour rendre accessible le bâtiment de la mairie.

Il est donc proposé de déposer à la DETR 2025 une opération comprenant un programme de travaux qui sera réalisé en partie par des entreprises et en partie en régie.

Les travaux réalisés par des entreprises sont les suivants :

- Conception et implantation d'un équipement pour rendre en accessibilité PMR depuis la terrasse en pied de façade ;
- Transformation de la porte-fenêtre côté accueil en porte vitrée adaptée PMR ;
- Travaux d'aménagement d'une banque d'accueil adaptée PMR ;
- Travaux de plomberie pour l'aménagement d'un WC accessible PMR ;
- Travaux d'électricité afférents aux réaménagements de l'accueil et des WC.

Les travaux réalisés en régie par les agents municipaux sont les suivants :

- Rénovation des sols et des murs de l'accueil avec achat de matériaux et peintures.
- Aménagement d'un WC accessible PMR.

Le plan de financement de l'opération sera arrêté par décision de Mme le Maire en complément de la présente

délibération.

DSIL 2025 : travaux d'aménagement de l'avenue de la Promenade

Au titre de l'appel à projet départemental de la DSIL pour l'année 2025, sont éligibles les opérations favorisant les mobilités du quotidien et les travaux d'aménagement urbain.

Mme le Maire rappelle que la Commune de Vic-sur-Cère s'est engagée, depuis 2021, dans le programme national Petites Villes de Demain avec un axe de travail qui vise à coordonner cadre de vie-espaces publics et patrimoine.

Engagée dans un programme ambitieux de revitalisation du centre-bourg, avec des opérations portant sur la requalification de ses espaces publics, la rénovation des logements et bâtiments publics, la mise en valeur du patrimoine bâti, le développement des mobilités actives, et la transition écologique, la Commune de Vic-sur-Cère souhaite remettre à l'honneur son passé thermal.

L'Avenue de la Promenade est une artère essentielle de cette partie de la Commune. Elle tient son nom de l'époque du thermalisme et de la villégiature, car les curistes avaient l'habitude de l'emprunter pour relier le quartier thermal au Pas de Cère, site naturel remarquable prisé pour la promenade.

Il est donc proposé de déposer à la DSIL 2025 l'opération d'aménagement de l'Avenue de la Promenade.

Il est exposé que le parti-pris d'aménagement consiste à assurer la sécurité et la protection de tous les usagers de cette voie communale située dans un quartier stratégique : piétons, riverains, touristes, clients des hébergements touristiques, ...

Cette avenue est très dégradée suite aux travaux réalisés en 2023-2024 par :

- la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès : réhabilitation des réseaux d'assainissement afin de réduire les eaux claires parasites permanentes qui nuisent au bon fonctionnement de la STEP et renouvellement des réseaux AEP.
- la Commune de Vic-sur-Cère : reprise des réseaux secs (éclairage public et enfouissement du réseau téléphonique)

Il convient donc maintenant que la Commune procède aux aménagements de surface et au traitement des eaux pluviales.

Le projet est présenté selon les travaux menés par le maître d'œuvre, le cabinet 2B MAITRISE ET CONCEPT.

Il est proposé de déposer à la DSIL 2025 une opération d'un volume financier prévisionnel de 634 043,75 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) avec le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSE (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Travaux	516 795,50 €	Etat – DSIL 2025	253 617,50 €	40%
Mission d'inspection du réseau unitaire remis par la Communauté de Communes	3 955,00 €			
Réalisation d'un réseau d'eau pluviale entre les regards nécessitant une inspection	69 110,00 €			
Maitrise d'œuvre	44 183,25 €	Autofinancement	380 426,25 €	60%
TOTAL	634 043,75	TOTAL	634 043,75	100%

LE CONSEIL,

VU le courrier de la Préfecture concernant l'appel à projet DETR et DSIL pour l'année 2025 ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE les programmes de travaux suivants :

- Mise en accessibilité de la mairie - DETR 2025 - Ordre de priorité n°1
- Travaux d'aménagement de l'avenue de la Promenade - DSIL 2025 - Ordre de priorité n°1

et SOLLICITE l'octroi des dites subventions auprès de l'Etat.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux d'aménagement de l'avenue de la Promenade - DSIL 2025 - Ordre de priorité n°1

DEPENSE (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Travaux	516 795,50 €	Etat – DSIL 2025	253 617,50 €	40%
Mission d'inspection du réseau unitaire remis par la Communauté de Communes	3 955,00 €			
Réalisation d'un réseau d'eau pluviale entre les regards nécessitant une inspection	69 110,00 €			
Maitrise d'œuvre	44 183,25 €	Autofinancement	380 426,25 €	60%
TOTAL	634 043,75	TOTAL	634 043,75	100%

ARTICLE 3 : DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération de « Mise en accessibilité de la mairie », déposée au titre de la DETR 2025 - Ordre de priorité n°1 - sera approuvé par décision de Mme le Maire.

ARTICLE 4 : DIT que la Commune s'engage à solliciter, le cas échéant, l'ensemble des co-financements susceptibles d'aider à la réalisation de ces deux projets.

ARTICLE 5 : DIT que les projets pour lesquels les subventions sont demandées n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution des projets avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

ARTICLE 6 : AUTORISE Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,

